**Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux**Une image contenant texte, Police, capture d’écran, Rectangle

Description générée automatiquement

**MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES**

**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE (CRT)**

**Projet d’aménagement CHU de Bordeaux – étude environnementale et règlementaire**

**DENOMINATION DU CANDIDAT :**

La réponse à l’ensemble des questions posées au titre du présent CRT doit être réalisé sous format Word en un seul document **et ne doit pas dépasser 40 pages hors annexes (seuls les CV et la présentation des références sont considérés comme des annexes).**

Les réponses aux questions ci-dessous **doivent être développées au sein du présent CRT. En cas de renvoi au mémoire technique, veuillez indiquer les pages et le numéro des articles concernés par le contenu attendu**.

**Concernant les compétences techniques :**

La démonstration des compétences doit être faite dans le présent document

Le prestataire présentera dans son offre une équipe homogène et présentant l’ensemble des compétences nécessaires au bon déroulement de la mission, en particulier sur les thèmes suivants :

* Démarches et dossiers réglementaires (code de l’environnement et code de l’urbanisme),
* Droit de l’environnement et de l’urbanisme,
* Hydraulique, hydrologie, hydrogéologie,
* Écologie : faune, flore, zones humides,
* Études trafic,
* Études acoustiques et air,
* Compétence en communication, organisation des concertations et des enquêtes publiques,
* Toute autre compétence qu’il juge utile à présenter dans son offre.

L’organisation de l’équipe, présentant les compétences et missions de chacun, sera présentée sous la forme d’un organigramme.

Le prestataire présentera en annexe de ce présent document :

* les CV des intervenants mentionnant leurs diplômes, qualifications professionnelles, expériences dans les thématiques de la mission,
* les références circonstanciées des candidats, le cas échéant des exemples de projets similaires menés en commun par l’équipe proposée.

**Critère 1 - Valeur technique au regard cadre de réponse technique (60%)**

**Sous-critère 1 : Qualité de la démarche proposée par le candidat pour répondre aux besoins de la mission. (30 %)**

*A travers ce critère seront appréciés :*

*-La compréhension des enjeux et la contextualisation du projet et de la démarche engagée par le CHU*

*-La méthodologie et les moyens mis en œuvre par le candidat pour répondre aux différents éléments de mission*

*-L’organisation proposée pour y parvenir jusqu’à la remise du dernier livrable.*

*Seront également évalués le rythme des échanges avec la maitrise d’ouvrage, la qualité des livrables.*

**Sous critère 2 : Moyens humains mobilisables par le candidat pour l’exécution de la prestation et qualité de ces moyens par élément de mission (15 %)**

*A travers ce critère seront appréciés :*

* *Les ressources humaines et les compétences proposées par le soumissionnaire pour répondre au besoin par élément de mission,*
* *L’organisation et la cohérence de l’équipe dédiée aux différentes missions,*
* *Les qualifications des intervenants, leurs expériences sur des projets similaires, le cas échéant les expériences communes de l’équipe présentée.*

*L’analyse s’appuiera sur la présentation et la qualité des moyens humains dédiés à l’exécution des prestations présentées dans le CRT et son annexe.*

**Sous critère 3 : Qualité du calendrier d’exécution détaillé et optimisé proposé par le soumissionnaire dans sa note méthodologique. (10 %)**

*A travers ce critère seront appréciés :*

* *La répartition du temps calendaire des élément de mission/phase et site,*
* *La pertinence des délais proposés au regard des missions et de leur enchainement (réalisme, rapidité d’exécution justifiée, …)..*

**Sous critère 4 : Qualité des actions de développement durable proposées dans le cadre de la réalisation des prestations. (5 %)**

*A travers ce critère sera apprécié le degré d’impact positif des propositions en matière de développement durable et leur adéquation avec l’objet du marché.*

**ANNEXE – Moyens humains**

*(****Seuls les CV et la présentation des références sont considérés comme des annexes)***